



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE MANIFESTATION PÉDESTRE HORS STADE AU CALENDRIER DÉPARTEMENTAL

*CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DS/2012/305 et n° DMAT/2012/000646 du 2 août 2012 concernant l'application du décret n° 2012 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique, ainsi que de ses arrêtés d'application des 14 mars, 28 mars et 3 mai 2012.*

*Article II.A.1 de la réglementation des manifestations hors-stade.*

**Commission Départementale des Courses Hors Stade de :**

**Cette demande concerne :**

**1- Les clubs FFA organisateurs de manifestations hors-stade**

**2- Les organisateurs non affiliés à la FFA :** organisateurs acceptant volontairement les règles de la CDCHS

**Elle doit être faite sur ce formulaire en 2 exemplaires et transmise à la CDCHS au plus tard le 1er octobre de la saison précédente.**

**Remarques :**

**1-** Cette demande ne se substitue pas à la demande d'avis nécessaire aux manifestations soumises à déclaration ou à autorisation administrative, ni à la demande d'autorisation de la FFA nécessaire aux organisateurs non affiliés à la FFA lorsque leur manifestation est ouverte aux licenciés FFA et donne lieu à remise de récompenses d'une valeur supérieure à 3000 € (article L. 331-5 et L. 331-6 et A.331-1 du Code du Sport).

**2-** La réglementation applicable est la « Réglementation des manifestations hors-stades – Edition Juillet 2012 », en totalité pour les clubs FFA, au minimum les chapitres II.A, III.A et IV pour les autres organisateurs.

**3-** L'attention des organisateurs est attirée sur le fait que seules les manifestations respectant la totalité du règlement, avec un jury composé d'officiels FFA désignés ou approuvés par la Commission compétente du Comité départemental d'Athlétisme et suivies en permanence par un officiel Hors-stade FFA désigné par la CRCHS peuvent donner lieu à homologation des performances.

**4-** Pour les demandes relatives aux courses à Label, il est nécessaire de remplir un dossier conforme au cahier des charges des manifestations à label (voir sur <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=1345>). Seuls les structures FFA (clubs, Comités départementaux, Ligues régionales) ou les organisateurs ayant conclu une convention de support technique avec une structure FFA peuvent obtenir un label.

## 1 - L'ÉPREUVE :

- Dénomination : \_\_\_\_\_
  
- Date : \_\_\_\_\_
  
- Lieu de départ : \_\_\_\_\_
  
- Lieu d'arrivée : \_\_\_\_\_
  
- Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses :  
\_\_\_\_\_

*(Si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âges concernées).*

- Nombre total de participants de l'année précédente : \_\_\_\_\_
  
- Renseignements concernant le type de course :

- Epreuve en ligne
- Epreuve contre la montre
- Epreuve en relais
- Epreuve par étapes

- Circuit
- Ville à ville

Lieu de départ \_\_\_\_\_

Lieu d'arrivée \_\_\_\_\_

Pour une épreuve par étapes lieux des étapes :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Course sur route

Numéro du certificat de mesurage :

Date de délivrance :

*Nota : le mesurage par un officiel hors-stade FFA est obligatoire pour toutes compétitions se déroulant sur une distance officielle (10km, 15km, 20km, semi-Marathon-21,1km-, 25km, 30 km, Marathon-42,195km-, Ekiden, 100km, circuit de 24h). Le certificat de mesurage est valable 5 ans, sous réserve qu'aucune modification n'ait affecté le parcours.*

- Course en montagne classique
- Course nature (moins de 21km)
- Trail ( à partir de 21km)
- Partie pédestre d'une épreuve combinée

Epreuve ouverte à tous

Epreuve réservée aux \_\_\_\_\_

Epreuve ouverte aux handicapés

## 2 – L'ORGANISATEUR :

• Nom de l'organisateur :

Forme juridique :

Club FFA

Association loi 1901

Autre (préciser)

Numéro :

Déclarée le : A :

Numéro SIREN :

• Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Nom et prénom du responsable de l'organisation :

Qualité :

## 3 - DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'EPREUVE :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ responsable

de l'épreuve décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant la compétition, déclare avoir pris connaissance du Règlement manifestations hors stade Hors-stade de la FFA et m'engage à en respecter à minima les chapitres II.A, III.A et IV (les chapitres II.B et III.B ne sont applicables qu'aux organisateurs affiliés à la FFA) .

(*cocher si nécessaire*) cette épreuve se déroulant sur une distance officielle, et n'ayant pas encore été mesurée, m'engage à faire effectuer le mesurage par un officiel hors-stade de la FFA.

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Signature et cachet: